

# *l'Actu* **Chazelloise**

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Novembre 2023

## ► **LES BIODÉCHETS** *un enjeu pour l'environnement*





## Maintenant, triez vos déchets alimentaires

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des déchets alimentaires (biodéchets) sera obligatoire pour tout le monde, loi AGEC du 10 février 2020. Dans le but de se préparer au mieux à ce nouveau mode de traitement, la Communauté de Communes Forez-Est (CCFE) déploie une expérimentation. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, elle concerne le tri des biodéchets en centre-ville et dans les logements collectifs. Ainsi, 2 ambassadeurs ont visité les usagers concernés afin de leur présenter ce nouveau fonctionnement. Ils ont distribué des sacs de pré-collecte pour les emballages ainsi qu'un bio-seau et des sacs kraft pour la future collecte de biodéchets. Les usagers concernés vont pouvoir stocker les déchets alimentaires dans le bio-seau pour ensuite les déverser dans les abris-bacs destinés à cet effet. Ceux-ci sont répartis dans les lieux stratégiques

de la ville, très souvent à proximité de conteneurs déjà implantés. Ces abris-bacs sont réservés aux particuliers. Ils ne possèdent pas de contrôle d'accès, donc le badge n'est pas nécessaire. Ils sont ramassés et nettoyés une à deux fois par semaine. L'objectif de ce nouveau mode de tri est de valoriser les déchets pour les transformer en compost, énergie ou engrais. Ce geste simple à adopter au quotidien contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer les sols et ainsi agir pour protéger la planète. Pour la majorité des foyers qui disposent d'un jardin, la solution prioritaire demeure le compostage individuel. La CCFE propose des composteurs à tarif préférentiel. Le bon de commande est téléchargeable sur [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr). □



### DÉCHETS ALIMENTAIRES

**18 %**

sont déposés dans la poubelle  
ordures ménagères

**35 kg/an/habitant**

pourraient être compostés

### LIEUX D'IMPLANTATION DES ABRIS-BACS

- > Place des Portes
- > Rue de l'Hôpital
- > Rue de Versailles
- > Rue Eugène Provost
- > Place de la Poterne
- > Rue Besson
- > Le Martoret
- > Rue Vieille
- > Rue de Grand Croix
- > Rue Lamartine
- > Square Albert Jouffraix
- > Rue Edouard Herriot

# Un plan de sobriété énergétique adapté



En novembre 2022, un plan de sobriété énergétique avait été mis en place par la municipalité afin de réduire au maximum les consommations d'électricité et de gaz sur l'ensemble de la commune, et ainsi faire face aux augmentations de prix de l'énergie. Ces mesures ont permis de limiter les dépenses en terme d'énergie et par conséquent l'impact financier sur le budget de la commune. Sans ces mesures et les efforts de tout le monde, les dépenses énergétiques annuelles de la commune auraient été multipliées par 5. Ces résultats permettent d'alléger les mesures prises avec de nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, à savoir :

- Du dimanche au jeudi : extinction de 22h30 à 5h30
- Les vendredis et samedis : extinction de 00h00 à 5h30

L'éclairage public restera allumé les nuits du 24 et 31 décembre 2023 et également du 13 et 14 juillet 2024.

De même, durant l'hiver, tous les bâtiments publics (mairie, médiathèque, espace Marcel Pagnol, MJC...) seront chauffés à 19°. En ce qui concerne les équipements sportifs (gymnases, complexe sportif municipal,...), ils seront à 16°. Enfin, toutes les salles municipales resteront ouvertes. ☐

## Résultats des votes au Budget participatif

La participation au vote de la 3<sup>ème</sup> édition du budget participatif démontre une nouvelle fois l'engagement des chazellois(es) pour leur ville. Le dépouillement du vote s'est tenu le 11 octobre en salle du Conseil Municipal, en présence des référents de secteur et des élus en charge du budget participatif. Pour rappel, les 4 projets soumis au vote étaient :

- **PROJET 1** : Achat et implantation de 20 arbres dans la ville
- **PROJET 2** : Aménagement d'une gare à vélos au Pôle Sportif Chazellois
- **PROJET 3** : Implantation d'un jeu pour enfants de moins de 6 ans
- **PROJET 4** : Expérimentation d'éclairages aux abords de certains passages piétons

### RÉSULTATS DES VOTES

- Nombre de participants : 171
- PROJET 1 : 82 voix
- PROJET 2 : 16 voix
- PROJET 3 : 14 voix
- PROJET 4 : 59 voix

Les 2 projets lauréats, à savoir, achat et implantation de 20 arbres dans la ville et l'expérimentation d'éclairages aux abords de certains passages piétons seront mis en oeuvre prochainement afin que les habitants puissent pleinement en bénéficier. À noter, le groupe budget participatif a décidé d'augmenter le nombre d'arbres et d'arbustes qui seront implantés. Les espèces seront sélectionnées en tenant compte du réchauffement climatique. ☐

C'EST VOUS QUI  
**PROPOSEZ,**  
C'EST VOUS QUI  
**DÉCIDEZ !**



## Retour sur l'édition 2022

Les propositions et le vote des chazellois(es) suite à la concertation du budget participatif 2022 avaient validé l'installation d'un espace jeux dans le secteur «Chanteperdrix». Ce besoin était identifié par la population car les nouvelles maisons sur ce secteur ne bénéficiaient pas d'un espace jeux dédié aux enfants. C'est chose faite, les services techniques de la ville ont installé un portique multi-activités pour les enfants de 4 à 15 ans. ☐



# Quiz « 30 ans de la Médiathèque » 1 an de lecture à gagner !



Pour fêter ses 30 ans, la médiathèque vous donne la possibilité de gagner un an d'abonnement destiné à toute la famille ! Pour participer, c'est très simple, il vous suffit de compléter un bulletin en répondant aux questions pour tester vos connaissances littéraires. Les quiz sont à récupérer à la médiathèque, à la mairie, à l'Office de Tourisme ou à l'occasion du salon des auteurs de la Fête du Livre, qui se tiendra le samedi 18 novembre à la Chapellerie. Pour valider votre participation, votre bulletin doit être déposé dans l'urne de la médiathèque au plus tard le 24 novembre 2023. Le tirage au sort se déroulera le samedi 25 novembre lors du « Ptit dèj des adhérents » qui aura lieu de 10h à 11h30, à la médiathèque. ☐

## Un marché de Noël sous le signe de la nouveauté

Cette année, le marché de Noël se déroulera non pas sur un seul jour et sur un seul lieu mais sur 2 jours, les 8 et 9 décembre et sur deux lieux, le centre-ville (Place Jean-Baptiste Galland et rue Alexandre Séon) et le site de la Chapellerie. Vous l'aurez compris, cette année le marché de Noël, axé sur la création et l'artisanat, prend de l'ampleur avec plus de 50 exposants. Au marché de Noël de Chazelles-sur-Lyon, vous êtes assurés de trouver des objets du territoire fait main pour des cadeaux uniques. Côté animations, la nouveauté est de mise, mais soyez rassurés, elles restent entièrement gratuites. Au-delà de la traditionnelle séance photo avec le Père Noël et des balades en calèche ou à dos de poneys, la municipalité, en lien avec l'association des commerçants et artisans « Dynamisme Chazellois » et les ateliers de créateurs de la Chapellerie, vous a concocté un programme d'animations enchanteur pour petits et grands. ☐



## PROGRAMME DU MARCHÉ DE NOËL

### VENDREDI 8 DÉCEMBRE

#### À la Chapellerie

- ▶ De 17h à 23h : ouverture du marché de Noël des artisans-créateurs de la Chapellerie.
- ▶ De 17h30 à 18h15 (45 minutes) : spectacle de marionnettes, magie, cirque et théâtre – Jeune public à partir de 3 ans.

#### En centre-ville

- ▶ De 17h à 23h : ouverture du marché de Noël.
- ▶ De 18h30 à 20h30 : balade en calèche ou à dos de poneys, séance photos avec le Père Noël.
- ▶ De 20h45 à 21h30 (45 minutes) : concert burlesque. Les Glips jouent, chantent et dérapent pour le rire, rien que pour le rire - Tout public.

#### Entre le centre-ville et la Chapellerie

- ▶ De 18h30 à 20h30 : le club de majorettes de Chazelles-sur-Lyon «les fleurs étoilées» défilent dans le centre-ville jusqu'à la Chapellerie.
- ▶ À partir de 19h30 et jusqu'à 22h : un musicien en déambulation, accompagné d'un artiste clown sur son vélo, feront le spectacle.

### SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Marché de Noël des artisans-créateurs de la Chapellerie de 10h à 18h sur le site de la Chapellerie avec un espace restauration pour vos papilles (vin, bière, plateaux de fromage, charcuterie, chocolats...). À 18h, dans l'auditorium, la Communauté de Communes Forez-Est vous proposera un concert pour toute la famille, «Les Enfants de Lilith».

